

Réf : LI/MM/MP

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, à 18 heures trente, le Conseil de la Ville de Calonne-Ricouart s'est réuni en salle des mariages de l'hôtel de ville, sous la présidence de Ludovic IDZIAK, Maire, et sur convocation en date du 27 mars 2023.

Etaient présents : Ludovic IDZIAK, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN (jusque 19 h), Joël KMIECZAK, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Patrick SYCZ, Aude-Line MATURSKI, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

Etaient excusés :

Annie CARINCOTTE ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Cédric MATHOREL
Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Michaële DEPIN (à compter de 19h) ayant donné procuration à Yves BOUTTIER
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Aurélie TIRS
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Aude Line MATURSKI
Nathalie DUCHATEAU ayant donné procuration à Isabelle KASTELIK
Sarah VASSEUR ayant donné procuration Claudette CREPIEUX
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Jacqueline DANTAN
Catherine JEANSON ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN

Monsieur Didier AROLD est nommé secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 18h30.

Le conseil municipal entérine le procès-verbal de la séance précédente du 04 avril 2023 ainsi que les dernières décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour

Point n°1: Elections des représentants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Rapporteur : Ludovic IDZIAK

M. Ludovic IDZIAK expose à l'ensemble des membres présents l'obligation de se réunir à cette date (obligation nationale) afin d'élire les représentants du conseil municipal (15 délégués titulaires et 5 suppléants) pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.

Deux listes ont été soumises au conseil municipal. La liste « Pour que Calonne rayonne » comportant 20 noms et la liste « B » comportant 2 noms.

M. Matthieu MONCHIET, DGS explique les formalités de l'élection et appelle tous les membres du conseil à venir voter.

Les opérations de dépouillement ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- La liste « Pour que Calonne rayonne » obtient 14 postes de délégués titulaires et 5 postes de suppléants
- La liste « B » obtient 1 poste de délégué titulaire

Point n° 2: SIVOM de la Communauté du Bruaysis – Modification statutaire

Rapporteur : Mickaële DEPIN

Mme Mickaële DEPIN, Conseiller déléguée, informe l'assemblée que lors du dernier comité syndical du 13 avril 2023, les membres ont voté à l'unanimité la modification partielle des statuts du SIVOM portant sur la nouvelle adresse du siège, les durées minimales d'adhésion et la faculté pour le SIVOM de répondre à des marchés publics ou de signer des conventions avec d'autres collectivités pour certaines prestations.

Cette modification statutaire doit donc être soumise à l'approbation du conseil.

A l'unanimité, les membres présents, adoptent la modification statutaire.

Mme Mickaële DEPIN doit quitter la séance, et donne pouvoir à M. Yves BOUTTIER à compter de 19 heures.

Point n° 3: CABBALR – Modification statutaire

Rapporteur : Isabelle KASTELIK

Mme Isabelle KASTELIK, Adjoint au Maire, présente au conseil la modification statutaire engagée par la Communauté d'Agglomération Bethune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) lors du Conseil Communautaire du 7 mars 2023, à savoir compléter la compétence facultative « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire » par l'item suivant « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire ».

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la modification statutaire.

A l'unanimité, adopte la modification statutaire de la CABBALR.

Point n°4 : — DEPARTEMENT – demande de subvention FIEET 2023

Rapporteur : Didier AROLD

M. Didier AROLD, Adjoint au maire, rappelle aux membres présents les différents aménagements écologiques réalisés ces dernières années par l'association Noeux environnement pour lesquels la commune a sollicité le soutien du DEPARTEMENT. Il précise que ces aménagements se poursuivront cette année avec notamment la plantation de plus de 1000 arbres et arbustes sur un terrain appartenant à Maisons et Cités mis à disposition situé rue de la Marne.

Il propose donc au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du FIEET pour l'année 2023 afin d'obtenir une aide de 80% du projet soit 15 290 €.

A l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de subvention FIEET 2023.

Point n° 5 : Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Cédric MATHOREL (en l'absence de M. Didier FOURMEUX)

M. Cédric MATHOREL Conseiller Délégué, expose aux membres présents qu'une demande de subvention exceptionnelle a été sollicitée par l'association siège colombophile 92 pour acheter des paniers pour le transport des pigeons. La commission « vie associative » qui s'est réunie le 16 mai a émis un avis favorable à cette demande de subvention exceptionnelle à hauteur de 800 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association siège colombophile 92.

Point n° 6 : CRFC6 : Convention pluriannuelle d'objectifs

Rapporteur : Cédric MATHOREL (en l'absence de M. Didier FOURMEUX)

Dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre les personnes publiques et les associations, la loi 2000-321 impose une convention d'objectifs et de moyens lorsque les subventions sont égales ou supérieures à 23 000 €.

L'association CRFC6 ayant une subvention de 22 900 €, il est proposé au conseil de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens et de valider le contenu de celle-ci. (Projet discuté lors de la commission vie associative du 7 juin 2023)

M. Sébastien KARAS prend la parole et indique que c'est un beau projet d'objectifs et de moyens travaillé et échangé lors de la commission.

M. Joel KMIECZAK prend la parole et souhaite savoir si les 70 % de Calonnais ne sont pas atteints, comme stipulé dans la convention, quelle serait la retombée. M. Cédric MATHOREL répond en indiquant qu'il s'agit d'un souhait ou d'objectifs ce n'est pas pénalisant.

A l'unanimité, les membres présents, adoptent la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour l'association CRFC6.

Point n° 7: Convention avec l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord Pas de Calais (URACEN)

Rapporteur : Cédric MATHOREL (en l'absence de M. Didier FOURMEAUX)

L'URACEN est un organisme qui accompagne et forme tous les acteurs de la vie associative et culturelle.

La commune envisage de conventionner avec l'URACEN afin d'apporter un soutien juridique et comptable aux dirigeants associatifs bénévoles et aux acteurs salariés ou non dans différents secteurs comme l'animation, la culture...

Une copie du projet de convention étant jointe à la convocation, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à la signer.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention avec URACEN.

Point n° 8: Admission en non-valeur

Rapporteur : Didier AROLD

Le comptable du trésor a transmis un état des produits irrécouvrables et il demande l'admission en non-valeur des sommes portées sur celui-ci. Il s'agit d'un montant de 570.79 € correspondant à une demande de reversement auprès d'un agent en contrat PEC ayant abandonné son poste en cours de contrat. Les membres du conseil sont amenés à se prononcer sur l'admission en non-valeur de cette somme.

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'admission en non-valeur la somme de 570.79 €.

Point n° 9: PEB – Cession de bâtiments au SIVOM du Bruaysis

Rapporteur : Ludovic IDZIAK

Les services du SIVOM du Bruaysis occupent depuis quelques semaines 3 bâtiments appartenant à la commune. Le SIVOM souhaite acheter ces bâtiments et selon le service des domaines, leur montant est estimé à 553 000 € pour l'ensemble.

Néanmoins, la visite du site a démontré la nécessité d'entreprendre des travaux et la commune conservera la propriété de l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'un des bâtiments. La négociation a permis de déterminer le prix de vente à hauteur de 500 000 € net vendeur.

Le conseil municipal est appelé à valider le prix de vente et à autoriser M le Maire à signer toutes les pièces utiles.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la vente de ces bâtiments pour un montant de 500 000 € net vendeur.

Point n° 10 : Convention de Maitrise d'ouvrage avec Divion : travaux voirie rue du bois de Rietz / rue Casanova

Rapporteur : Jean-Paul GARNAULT

En avril 2021, la commune a validé la convention de Maitre d'ouvrage déléguée avec la ville de Divion pour la réalisation des travaux de voirie pour les rues du Bois de Rietz et Casanova. À la suite de l'évolution importante des coûts de l'énergie en fin d'année 2022, les communes ont décidé de reporter les travaux. Néanmoins, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux notamment quelques purges ainsi qu'un enduit bicouche permettant de préserver l'étanchéité de la chaussée pour quelques années.

Il est donc proposé de signer une convention de maitrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Divion qui passerait une commande globale. Après quoi, la commune de Calonne-Ricouart procèdera au paiement de sa part d'un montant de 14 464.85 € auprès de la commune de Divion ou directement auprès de l'entreprise DUFFROY.

A l'unanimité, les membres autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage avec la commune de Divion.

Point n° 11 : Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Ludovic IDZIAK (en l'absence de M. Stéphane BOUTTIER)

Pour donner suite à une demande de mutation d'un agent auprès des services du Département, il est proposé au conseil d'actualiser le tableau des effectifs en indiquant que ce poste de gestionnaire comptable sera vacant au 1^{er} juillet et que l'appel à candidature se fera sur les différents grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

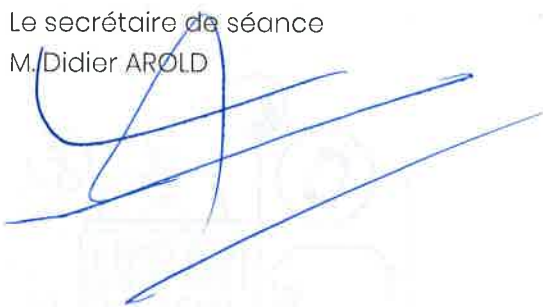
Le Comité Social Territorial s'est prononcé favorablement (unanimité) lors de la dernière séance.

A l'unanimité, les membres valident l'actualisation du tableau des effectifs.

M. Ludovic IDZIAK clôture la séance en indiquant le nom des élus qui feront partis de la liste des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

Prochain conseil municipal le 2 octobre 2023.

Le secrétaire de séance
M. Didier AROLD



M. le Maire
M. Ludovic IDZIAK



